



# Vourles

Mairie

## FICHE TECHNIQUE Salles de Maison Forte

### Renseignements administratifs :

Mairie de Vourles  
26 rue Bertrange Imeldange  
69390 VOURLES  
Tél. : 04 78 05 12 05  
Fax : 04 72 31 06 98

**Les salles :** Domaine de Maison Forte  
2 rue des Vallières  
69390 VOURLES

**Responsable :** M. Philippe MANCINI – Tél. 06 77 64 67 97 – Courriel : [servicestechniques@vourles.fr](mailto:servicestechniques@vourles.fr)

### Renseignements techniques :

- Nombre maximum de personnes assises : 150
- Parking : les occupants sont invités à se garer sur le parking du domaine de Maison Forte, qui est composé de 66 places.
- Horaires d'utilisation : de 8h à 4h maximum le week-end
- Horaires de réservation :
  - 1 journée : 8h à 18h
  - 2 jours : du samedi 8h au dimanche 20h
  - 2 jours + 1 jour férié : du samedi 8h au dimanche 20h + jour férié
- Matériel mis à disposition : 20 tables rondes (8 personnes par table), 200 chaises, 2 porte-cintres. Le matériel de sonorisation ainsi que la vaisselle ne sont pas fournis.
- Equipements : bac évier, extincteur, téléphone, 2 tables inox
- Locaux annexes mis à disposition : cuisine (2 réfrigérateurs, 1 four, 1 chauffe-plats, 2 feux vifs, 1 coupe-feu, 2 poubelles inox), deux toilettes (homme, femme et personnes handicapées).
- Poubelles : il est demandé à chacun de déposer dans les poubelles prévues à cet effet les bouteilles d'eau, papiers et autres détrit. Le tri sélectif des déchets doit impérativement être respecté. Le verre est à déposer dans le container place A. Morel ou dans tout autre container prévu à cet effet

### Utilisation des salles :

Le bâtiment est doté d'un système de sécurité relié à un prestataire extérieur chargé de la surveillance.

**Remise des clés :** L'ouverture et la fermeture des salles s'effectuent à l'aide d'un badge magnétique. L'occupant doit prendre rendez-vous avec M. MANCINI 15 jours avant la manifestation. Le rendez-vous doit être fixé au plus tard le vendredi 15h, précédant la location. La salle ne pourra être utilisée que pendant les horaires accordés par le Maire.

**Etat des lieux :** l'inventaire et l'état des lieux sont faits dans la matinée suivant la clôture de la manifestation par le responsable désigné par la commune, en présence de l'utilisateur.

### En cas d'urgence :

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

N° d'astreinte mairie (en cas d'incident grave : coupure électrique générale, panne de gaz, inondation...) :

SAMU : 15

Centre antipoison de Lyon : 04 72 11 69 11

06 75 38 35 83